

**DÉCISION DU PRÉSIDENT**  
**Du 18/10/2024**

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale du Mée-sur-Seine,  
Agissant par délégation accordée le 18 Juin 2020 par le Conseil d'Administration en vertu de l'article R. 123-21  
du Code de l'Action Sociale et des Familles

Date de Publication: 14 NOV. 2024

**N° : 2024DP-10-18-01**

**OBJET** : Convention de location d'une exposition dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes auprès de l'association « Paroles de Femmes ».

Le Président du CCAS,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment en ses articles L. 123-4 et suivants, R. 123-16 et suivants et R. 123-21,
- Vu la délibération du 18 juin 2020 du Conseil d'administration accordant délégation de compétence au président pour l'attribution de prestations,
- Considérant la nécessité de louer cette exposition en lien avec le thème de la semaine,

DÉCIDE :

- De mettre en place une action de sensibilisation à destination des habitants dans le cadre de la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes (du 25 au 30 novembre 2024).
- Dit que les dépenses seront imputées au chapitre correspondant du budget du CCAS (200 €)

Conformément aux dispositions de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration et figurera au registre des décisions

Une copie sera télétransmise à la Préfecture.

Fait au Mée-sur-Seine, le 18 octobre 2024

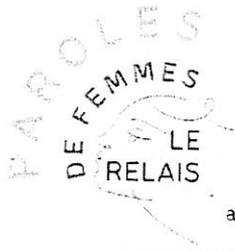


Le Président du CCAS,

  
**Franck VERNIN**

La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun.



association de lutte  
contre les violences  
conjugales et promotion  
de l'égalité entre les femmes  
et les hommes

## CONVENTION LOCATION EXPOSITION "Ton ombre ma lumière"

Entre les soussignés :

Paroles de Femmes - Le Relais (Association loi 1901)  
96 rue de Paris – 77127 Lieusaint

Représenté par Madame DÔME Cyrille, Directrice générale agissant es-qualité, selon la délégation  
de Madame VIVIEN Sophie, Présidente de l'association,

Et :

Organisme : Mairie de Ais - Seine - CCAS  
Adresse : 555 Route de Bailleul  
Code : 77350 Ville : Le Nois sur Seine  
Représentée par : Monsieur le Président  
Ci-après dénommée l'exposant-locataire  
Est conclue la convention suivante :

Siège  
Paroles de Femmes - Le Relais  
Le Relais de Sénant  
27, rue de l'étang  
77240 . Vert-Saint-Denis  
01 64 09 76 43  
antenne.senant@parolesdefemmes-lerelais.fr

Maison des Femmes - Le Relais  
5, avenue du Général de Gaulle  
77100 . Montreuil-Fault-Yonne  
01 60 96 95 95  
antenne.sud77@parolesdefemmes-lerelais.fr

Paroles de Femmes  
COS, avenue du Moyer Lambert  
91300 . Massy  
01 60 11 97 97  
antenne91@parolesdefemmes-lerelais.fr

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20241018-2024DP-10-18-01-CC  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024

## Article 1 - Objet de la convention

L'exposition "Ton ombre ma lumière » se compose de 6 cadres photos format 50X70 cm. Le matériel peut être nettoyé avec un chiffon ou une éponge humide.

Les cadres sont rangés par deux dans un sac de transport protégé par un panneau en mousse, aisément transportable, fournie par l'association **Paroles de Femmes - Le Relais** et qui devront être remis en parfait état.

L'association **Paroles de Femmes - Le Relais** propose trois durées de location :

- 1 semaine
- 2 semaines
- 3 semaines

## Article 2 - Modalités et conditions de location

### 2.1 - Dates et lieu de présentation de l'exposition

Le premier jour de location de l'exposition correspond au jour auquel l'exposant-locataire souhaite récupérer l'exposition. Ce jour est nommé dans le contrat « le jour de la réservation ».

Le dernier jour de location correspond au jour du retour de l'exposition à l'association **Paroles de Femmes - Le Relais**. Il sera nommé « jour de la restitution ».

L'exposition sera louée du 25/11/2024 (jour de réception de l'exposition par la structure d'accueil)

Au 29/11/2024 (jour de restitution à l'association **Paroles de Femmes - Le Relais**).

À titre indicatif : l'exposition sera présentée au public sous la supervision de CCAS / M<sup>me</sup> STODQANT  
du 25/11/2024 au 29/11/2024 à (lieu) exposition - P. bisserant

Siège  
Paroles de Femmes - Le Relais  
Le Relais de Sénant  
27, rue de l'étang  
77 240 . Vert-Saint-Denis  
01 64 09 76 43  
antenne.senant@parolesdefemmes-lerelais.fr

Maison des Femmes - Le Relais  
5, avenue du Général de Gaulle  
77 100 . Montreuil-Fault-Yonne  
01 60 96 95 95  
antenne.sud77@parolesdefemmes-lerelais.fr

Paroles de Femmes  
COS, avenue du Noyer Lambert  
91 300 . Massy  
01 60 11 97 97  
antenne.91@parolesdefemmes-lerelais.fr

Accusé de réception en préfecture  
077-217702851-20241018-2024DP-10-18-01-CC  
Date de télétransmission : 13/11/2024  
Date de réception préfecture : 13/11/2024

Si les dates devaient être décalées, l'exposant-locataire s'engage à en informer immédiatement l'association **Paroles de Femmes - Le Relais** en lui communiquant de nouvelles dates précises qui feront l'objet d'une annexe au présent contrat.

Si le lieu d'exposition devait être modifié, l'exposant-locataire s'engage également à en informer préalablement l'association **Paroles de Femmes - Le Relais**.

L'exposant-locataire décrit ici les conditions dans lesquelles :

- l'exposition sera accrochée.....g. nilles... d' exposition.....
- l'exposition sera protégée de toute manipulation pendant le temps de présentation (Déplacements, inversion de panneaux...)

## 2.2 - Modalité et frais de transport

A/ Transport aller

Le transport « aller » de l'exposition est organisé par Le CCAS par l'intermédiaire de Monsieur/ Madame STOQUERT / N' / HANSON

B/ Transport retour

Le transport « retour » de l'exposition est organisé et pris en charge par l'exposant-locataire sera remis et en main propre.

## 2.3 - Tarifs et modalité de paiement

Le tarif de location TTC est de 200 euros.

Toute annulation devra avoir lieu au moins 2 semaines avant le jour de la réservation. Si l'annulation a lieu dans un délai inférieur à 2 semaines, l'association **Paroles de Femmes – Le Relais** facturera 30% de frais de réservation.

La facture sera délivrée au retour de l'exposition.

Siège  
Paroles de Femmes - Le Relais  
Le Relais de Sénant  
27, rue de l'étang  
77240 - Vert-Saint-Denis  
01 64 09 76 43  
antenne.senant@parolesdefemmes-lerelais.fr

Maison des Femmes - Le Relais  
5, avenue du Général de Gaulle  
77100 - Montereau-Fault-Yonne  
01 60 96 95 95  
antenne.sud77@parolesdefemmes-lerelais.fr

Paroles de Femmes  
COS, avenue du Noyer Lambert  
91300 - Massy  
01 60 11 97 97  
antenne.91@parolesdefemmes-lerelais.fr

## 2.4 - sécurité des œuvres

L'exposant-locataire doit garantir la sécurité des œuvres.

En cas de détérioration :

S'il s'agit de petites salissures, un petit entretien avec un chiffon humide doit être suffisant.

En cas de dommage de tous types (mineure ou majeure), l'exposant-locataire est tenu d'en faire part à l'association **Paroles de Femmes - Le Relais** pour que les parties estiment ensemble la gravité de la détérioration. L'association **Paroles de Femmes - Le Relais** pourra facturer les réparations à effectuer.

## 2.5 – Responsabilité

La responsabilité de l'exposant-locataire ne pourra en aucun cas être mise en cause dans le cadre des règles régissant la propriété intellectuelle et notamment dans le cadre des règles applicables aux droits d'auteur.

## Article 3 - Litiges

Tout litige soulevé à l'occasion de l'exécution du présent contrat sera de la compétence du Tribunal Judiciaire de Melun. Cependant, les deux parties s'engagent à rechercher préalablement un accord amiable.

**La convention est produite en double exemplaire dont un est à nous retourner daté, signé et tamponné.**

À Lieusaint \_\_\_\_\_

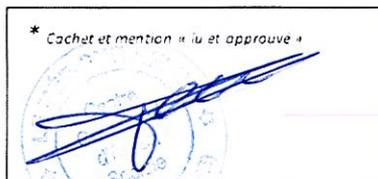
Le 23/09/2024

Mme Cyrille Dôme,  
Directrice Générale



**Le contractant**

CCAS - Le Relais / Seine  
par le Président



Siège  
Paroles de Femmes - Le Relais  
Le Relais de Sénart  
27, rue de l'étang  
77 240 . Vert-Saint-Denis  
01 64 09 76 43  
antenne.senart@parolesdefemmes-lerelais.fr

Maison des Femmes - Le Relais  
5, avenue du Général de Gaulle  
77 100 . Montereau-Fault-Yonne  
01 60 36 95 95  
antenne.sud77@parolesdefemmes-lerelais.fr

Paroles de Femmes  
COS, avenue du Noyer Lambert  
91 300 . Massy  
01 60 11 97 97  
antenna.91@parolesdefemmes-lerelais.fr